

Présentation du mémoire

1-Intérêts des espaces antarctiques

2-CEN Jean-Luc CHAPEU, armée de terre (France)

3-28-02-2000

4-Division A

5-Mémoire de géopolitique

6-Résumé de synthèse

L'antarctique est le continent qui a été découvert et exploré le plus tard par les hommes. Malgré des conditions particulièrement défavorables, ceux-ci y sont aujourd'hui présents. Cette présence s'explique par un potentiel économique et stratégique certain bien que non encore exploitable à l'heure actuelle de manière directe du fait d'un milieu particulièrement hostile.

L'Antarctique possède en définitive des caractéristiques particulièrement intéressantes qui motivent la présence de pays sur le continent afin de pouvoir en profiter le jour où il sera exploitable.

7-Mots clés : Antarctique, Antarctide, Scientifique, Economique, Stratégique, Océan.

Sommaire

Introduction	p3
1.Définition du cadre physique	p6
11.Délimitation de la zone	p6
12.Caractéristiques physiques des espaces antarctiques	p9
2.Des intérêts scientifiques et économiques	p11
21.Les recherches scientifiques	p11
22.Le potentiel économique	p13
23.Une mise en valeur difficile, voire impossible	p17
3.Les luttes pour un espace stratégique important	p19
31.De la découverte à 1958	p19
32.Le régime du traité de Washington	p22
33.Valeur stratégique des espaces antarctiques	p24
Conclusion	p28
Bibliographie	p30
Annexes	p31

Introduction

Le continent antarctique, généralement connu de façon approximative par le biais de nombreux reportages, demeure méconnu de la plupart. Il reste un lieu isolé où peu de personnes auront la chance de pouvoir se rendre un jour. Les conditions physiques qui y prévalent tendent à isoler la zone du reste du monde. De plus, l'Antarctique est loin de tout.

Si l'on excepte la pointe Sud de l'Amérique Latine, le continent antarctique est en effet très éloigné des autres territoires naturellement habités par l'homme. Ses côtes sont situées, par exemple, à 2000 milles nautiques du Cap, 1500 de la Tasmanie et même 450 du Cap Horn. Contrairement à la zone arctique, elles ne sont pas bordées de terres fortement peuplées comme l'Europe, l'Asie ou l'Amérique. toutefois cet isolement n'est pas le seul facteur à prendre en compte : le climat qui y règne en fait un vaste désert de glace et de givre, totalement inhabitable si ce n'est par quelques races animales adaptées aux rigueurs locales et ne séjournant d'ailleurs là qu'aux beaux jours.

Ces terres peu hospitalières semblent pourtant susciter chez les hommes un intérêt indéniable qui ne s'est jamais démenti, et ce depuis l'Antiquité. Les Grecs imaginaient la présence d'une masse, d'un contrepoids, au Sud du monde afin d'équilibrer la voûte céleste¹. Ce sont les théories d'Aristote qui amenèrent sérieusement les scientifiques à penser qu'il existait une zone antarctique glacée² au Pôle Sud, de la même façon qu'il existait une zone arctique au Nord. Toutefois, il était encore hors de question d'atteindre ces contrées séparées du monde civilisé par les feux brûlants de la zone intertropicale. La ténacité et la curiosité de certains navigateurs permirent, à partir du XV^{ème} siècle, de vaincre les idées préconçues. Bartolomeo Diaz ou Vasco de Gama franchissent les soi-disant flammes équatoriales et contournent l'Afrique par le Sud. Magellan, doublant le Cap Horn, affirme avoir aperçu des terres plus au Sud. D'une vague hypothèse, l'existence de territoires antarctiques devient une quasi certitude. En 1739, le Français Jean-François Charles Bouvet de Lozier découvre un îlot qui porte encore son nom : Bouvetoya (48°50'Sud). C'est là le premier pas important dans l'exploration, d'abord des terres australes puis de l'Antarctique. A cette époque, les nations d'Europe sont en pleine expansion coloniale et voient d'un bon œil une extension de leur influence vers le Sud. Les voyages et les découvertes se multiplient avec plus ou moins de bonheur du fait des grandes difficultés rencontrées par les explorateurs. Mais jamais les dangers et les coûts élevés de telles missions n'ont poussé les Européens, puis les Américains

¹ Ce contrepoids n'appartient pas à la Terre puisque, selon le poète Hésiode, celle-ci est plate.

à abandonner l'exploration méthodique de la zone. En 1820, enfin, Russes, Américains et Anglais touchent presque simultanément le continent. A partir de 1895, sous l'impulsion du sixième congrès géographique international, commence la pénétration au cœur des terres. Cette obstination, parfois meurtrière, prouve bien que l'Antarctique présente quelque intérêt pour le reste du monde. Même si, à l'origine, les nations qui ont cherché à s'installer sur le continent l'ont fait dans le seul but de posséder des terres nouvelles, il est indiscutable qu'au fil des ans et avec une connaissance accrue des lieux, l'implantation dans la zone est devenue une nouvelle source de profits, parfois encore potentiels, et ce, sur de nombreux plans.

Nombre d'Etats entretiennent, tant sur les Terres Australes qu'en Antarctique, des bases permanentes ou saisonnières à vocation scientifique. Ce simple fait dénote, eu égard aux dépenses prohibitives dues à l'entretien d'une présence humaine dans la zone, l'importance de ces stations et le rôle primordial qu'elles ont aux yeux de certaines nations. Outre les dividendes scientifiques que l'on peut en attendre, la présence de ces stations peut servir de base à des revendications territoriales. C'est ainsi que l'on a vu des pays non directement impliqués dans l'exploration du continent venir s'implanter dans la zone³. Si l'on examine les problèmes parfois graves auxquels ces pays sont confrontés, on peut se demander si une entreprise aussi coûteuse n'est pas pour eux d'un intérêt relatif. Il est tentant de trouver à leur présence d'autres mobiles, beaucoup moins désintéressés que le simple prestige de la science ou de la recherche. Le continent antarctique couvre plus de 13,5 millions de km²⁴ et est entouré d'une vaste ceinture maritime. Si l'on considère avec soin la répartition à travers le monde des richesses naturelles présentant après exploitation un intérêt économique ou marchand, il est impensable d'imaginer que l'Antarctique ne contienne aucun minerai ou source d'énergie susceptible d'intéresser l'homme. L'Antarctique est donc un vaste dépôt de matières premières dont de nombreux pays souhaitent pouvoir profiter. De plus l'Océan Antarctique possède, outre des ressources minérales sous-marines, des richesses halieutiques, telles que le plancton, dont l'exploitation, plus facile, se fait déjà de façon régulière. La présence de bases et de stations scientifiques devient alors un moyen pratique de se placer dans la course aux trésors que recèle la région.

De surcroît, l'installation de ces bases fait ressortir une forte concentration d'implantations humaines dans la Terre de Graham et les îles avoisinantes, sur la bordure Sud du détroit de Drake. Le reste du continent, bien que régulièrement occupé sur les côtes, l'est de façon bien

² Selon Aristote, le monde était sphérique et découpé, de part et d'autre de l'équateur, en tranches de climats successifs, allant du plus chaud au plus froid.

³ Soit des pays présents dans la région (Argentine...), soit des nations plus éloignées mais souhaitant marquer par leur présence leur volonté d'être associées aux processus régionaux (Inde, chine...).

⁴ Soit plus que la superficie de la Chine ou les deux tiers de celle de l'ex-URSS.

moins dense. La Terre de Graham, vaste péninsule qui prolonge, après un court passage sous la mer, la Cordillère des Andes, pourrait permettre, au même titre qu'un contrôle territorial exercé sur la Terre de Feu, de surveiller fort aisément la circulation maritime importante qui croise au large du Cap Horn, passant de l'Atlantique au Pacifique, ou vice-versa, par le détroit de Drake. Cette surveillance, plus difficile du fait de la distance est également possible à exercer sur des navires croisant au large de la pointe australe de l'Afrique ou des rivages Sud de l'Océanie. Cet aspect intéresse les nombreux Etats qui, après avoir lutté pour la possession d'une part du gâteau antarctique, ont dû se soumettre, dès 1959, à la loi du traité de Washington. Si le traité a gelé pour un temps les prétentions territoriales, il n'a en rien éliminé les intérêts et la valeur stratégique de ce continent.

Ainsi, les espaces antarctiques présentent, au delà de la simple recherche scientifique, une valeur économique et stratégique indéniable. Avant de décrire quels sont ces intérêts, il convient toutefois de définir, dans une étude préalable, le cadre physique et géographique de la zone.

1.Définition du cadre physique.

Le terme Antarctique recouvre à lui seul une vaste zone fort mal définie. La présence d'éléments physiques⁵, mais également humains⁶, ne permettent pas de délimiter les espaces antarctiques aussi clairement que l'Europe ou l'Amérique. Il semble donc nécessaire, dans un premier temps, par une étude successive des différentes limites possibles, de déterminer celle qui englobe le plus justement cet espace. Une fois cette délimitation effectuée, il sera nécessaire d'envisager les conditions qui règnent dans la région car elles influent de manière directe et particulièrement sévère sur les possibilités laissées aux nations.

11.Délimitation de la zone.

Un tel travail de délimitation est rendu particulièrement complexe par la multiplicité des limites possibles qui existent dans la zone.

111.Le cercle polaire.

La première limite qui vient à l'esprit est le cercle polaire antarctique. Cette ligne imaginaire correspondant à un seuil astronomique, représente la limite à partir de laquelle le soleil ne se couche pas au moins une fois dans l'année. Sur le cercle polaire antarctique, ce phénomène de soleil de minuit se produit une fois par an, lors du solstice du 21 décembre. Si dans l'Arctique cette limite s'avère être un élément sûr, car ceinturant une Méditerranée polaire, il n'en va pas de même en Antarctique.

Le cercle polaire est situé par 66° 33' de latitude Sud. Il englobe la majeure partie du continent, ainsi que les mers de Wedell, de Ross, du roi Haakon VII, d'Amundsen et de Bellingshausen. Cette ligne assure en son sein une unité climatique certaine due à la prédominance très nette des terres sur la mer, quant à la superficie. Toutefois, l'intégralité du continent n'est pas circonscrite dans cette limite : la Terre de Graham, notamment, ne fait pas partie des régions polaires au sens strict du terme. Le cercle polaire n'est donc pas une limite satisfaisante.

⁵ Tels que la banquise ou la convergence antarctique ...

⁶ Cercle polaire, limites imposées par le traité de Washington ...

112.L'Antarctide.

Si l'on décide de limiter l'étude de la région au seul continent antarctique, ou Antarctide, l'unité physique de la zone est alors indéniable. Toutefois, lorsque l'on pense, par exemple, à l'Europe, l'image que l'on s'en fait n'est pas strictement continentale. Il serait en effet vain de tenter de la décrire sans évoquer la Grande-Bretagne, l'Irlande ou l'Islande. L'étude d'un continent, au sens large, ne peut donc se borner à ses simples limites côtières. Une étude de l'Antarctide implique donc d'envisager les îles voisines, même si elles sont d'une superficie réduite, ainsi que les mers circumpolaires. L'Antarctide est bien le cœur de la région mais n'en est pas le seul centre d'intérêt. Cette limite, trop étroite, ne peut donc être retenue.

113.Le plateau continental.

Afin de conserver la notion d'unité physique, il est fort tentant de placer la limite de ces espaces antarctiques au niveau de l'escarpement continental. Ceci permet d'englober le continent et sa plate-forme continentale. Ce plateau sous-marin apparaît le plus souvent comme un "prolongement naturel des terres émergées"⁷.

Un plateau continental est, en règle générale, une pente douce qui prolonge le continent de façon régulière vers une plaine abyssale. Toutefois, les conditions qui ont joué dans l'Antarctique sont différentes.

L'existence d'une calotte glaciaire a provoqué, par une action isostatique, un enfoncement du plateau à des profondeurs pouvant atteindre 500 m, soit plus du double de la profondeur maximale d'une plate-forme en milieu tempéré. L'action de la glace a de plus provoqué nombre de fissures et interdit toute sédimentation. Le plateau continental antarctique n'est donc pas du point de vue humain, un prolongement naturel évident. Il est au contraire une zone accidentée, fissurée, encombrée de déchets. Enfin, sa profondeur en rend la délimitation difficile. Il n'apparaît donc pas comme une limite satisfaisante.

114. La banquise.

Si, au lieu de chercher un prolongement sous-marin de l'Antarctide, on observe la surface, on découvre un autre phénomène particulier aux régions polaires : la banquise. Il s'agit d'une croûte de glace qui se forme par congélation d'eau de mer. Ceci se produit lorsque la température descend en dessous de $-1,9^{\circ}\text{C}$. La banquise prolonge le continent en surface, reproduisant des conditions météorologiques identiques. Elle est alimentée par le gel de la surface maritime en hiver, mais également, tout au long de l'année, par les déchets des

⁷ Encyclopaedia Universalis – Précontinent.

glaciers continentaux⁸. La banquise fluctue au fil des saisons. Pratiquement inexistante en été, elle dépasse, en hiver, le 55^{ème} parallèle Sud dans l'Atlantique et atteint le 60^{ème} parallèle Sud sur les façades pacifique et indienne. Il s'agit donc d'une limite fort irrégulière, rendue encore plus difficile à appréhender par la présence de glaces flottantes sur son pourtour. Ces icebergs, détachés de la banquise, peuvent remonter jusqu'au 35^{ème} parallèle Sud⁹. Il est alors bien difficile de considérer la banquise comme une limite acceptable car elle est trop imprécise.

115. La convergence antarctique.

Il est alors tentant de définir les espaces antarctiques comme étant ceux qu'englobe l'Océan Glacial Antarctique. Comment, dans ce cas, marquer la frontière entre cet Océan Austral et les Océans Atlantique, Pacifique et Indien ?

Les eaux littorales antarctiques sont froides et peu salées du fait de la fonte des glaciers. En s'étendant vers le Nord, elles entrent en contact avec une eau tiède et plus salée. Le mélange donne un liquide froid et salé qui, plus dense, s'enfonce. Ce phénomène de descente est appelé convergence antarctique. En surface, cette convergence est nettement marquée par un brusque abaissement de la température de l'eau sur quelques kilomètres. Il s'agit donc d'une limite nette, tant superficiellement qu'en profondeur. Toutefois, la convergence s'étend au delà du 50^{ème} parallèle Sud et déborde largement sur la région des Terres Australes. Elle ne peut donc être retenue comme une limite valable.

116. Le 60^{ème} parallèle Sud.

Il convient donc de limiter un espace antarctique sans y inclure les terres Australes qui "comprennent quelque vingt îles ou groupes d'îles épars dans l'Océan Austral, entre 37° et 60° de latitude Sud"¹⁰. Puisqu'aucune frontière physique ne semble convenir, il faut en fixer une de façon arbitraire, en fonction des délimitations artificielles fixées par l'homme.

Le 60^{ème} parallèle Sud englobe la totalité du continent antarctique, ainsi que son plateau continental, respectant une unité physique certaine. Il permet en outre de prendre en compte les mers circumpolaires, ainsi que les îles qu'elles abritent¹¹ et la majeure partie de la zone d'extension de la banquise, lui conférant une grande unité climatique. Enfin, cette frontière, qui évite tout amalgame avec les terres Australes, correspond à la limite juridique fixée par le traité de Washington.

⁸ Ceux ci créent d'ailleurs des barrières de glace permanente dans les mers de Ross et de Wedell.

⁹ On a même vu certains de ces icebergs atteindre le 26^{ème} parallèle Sud.

¹⁰ Encyclopaedia Universalis – (Terres) Australes.

¹¹ Îles Scott, Pierre I^{er}, archipels de Balleny, des Orcades du Sud, des Shetland du Sud.

On peut donc considérer que les espaces antarctiques représentent la totalité de la zone comprise au Sud du 60° parallèle de latitude Sud.

Toutefois, une définition du cadre physique de la zone ne peut se borner à cette simple délimitation. Il est en effet nécessaire d'en décrire les différents éléments constitutifs.

12. Caractéristiques physiques des espaces antarctiques.

Cette description préliminaire est d'autant plus importante qu'elle doit permettre de mettre en valeur des éléments physiques rudes qui s'opposent à toute présence humaine dans la région.

121. Relief et structure.

Le continent antarctique, de forme quasi circulaire et recouvert à 98% par une calotte glaciaire dont l'épaisseur atteint par endroits 4000m, est coupé par une chaîne de monts transantarctiques, prolongement supposé des Andes¹², qui sépare l'Antarctide Occidentale, constituée d'un chapelet d'îles volcaniques recouvertes par un immense glacier, de l'Antarctide Orientale qui repose sur un bouclier antécambrien. La présence permanente de glaces, l'inlandsis, rend difficile une bonne connaissance de la surface et du sous-sol du continent.

122. Le climat antarctique.

L'Antarctique est soumis à des conditions climatiques extrêmes qui demeurent l'obstacle le plus important à toute implantation humaine. Le faible ensoleillement annuel, l'albédo de la glace, les altitudes élevées se combinent pour donner un climat particulièrement froid et hostile. Les températures y sont en général inférieures à -55°C d'avril à septembre¹³. L'été est très court et demeure froid puisqu'on a relevé des températures de -34°C à -12°C au mois de janvier. Ces régions reçoivent de plus des précipitations très faibles, surtout en hiver où une neige sèche et facilement soulevée par le vent est la forme principale de précipitations. Enfin les vents violents et glaciaux sont courants dans l'ensemble de la région.

123. Les mers circumpolaires.

Le continent antarctique est entouré d'un Océan Austral qui possède différents visages selon la distance à laquelle il se situe de la côte. Tout le continent est ceinturé par de la glace de mer difficilement pénétrable. En hiver, elle forme un revêtement continu. En été, une fusion

¹² Il s'agit de la chaîne de la reine Maud.

¹³ Le record de froid a été relevé à la station russe de Vostok : -83°C

partielle se produit. La banquise se dissocie en plaques¹⁴ qui ménagent un couloir d'eau libre le long de la côte. La banquise estivale est donc navigable.

L'Océan Glacial Antarctique présente en été un visage relativement hospitalier pour des formes de vie aussi évoluées que les baleines.

124. La faune et la flore.

La vie en Antarctique se concentre sur les façades maritimes, beaucoup plus favorables que l'intérieur du continent. L'origine de la chaîne alimentaire est le plancton. Il favorise l'existence de nombreux invertébrés, de poissons, de phoques, otaries et baleines. On trouve également quelques espèces d'oiseaux. A proximité des côtes se développent nombre d'algues.

En revanche aucune forme de vie plus évoluée que des vers ou des insectes ne peuple l'intérieur des terres. Ceci démontre encore, s'il en était besoin, la dureté des conditions de vie à l'intérieur du continent. La mer, lorsqu'elle n'est pas prise par les glaces semble le seul refuge acceptable.

Tout ceci fait des espaces antarctiques un désert inhospitalier et mal connu, où le maintien d'une présence humaine, même temporaire, représente un coût certain et n'est pas exempt de dangers. Pourtant une exploitation de ses ressources potentielles est envisagée de plus en plus sérieusement et a même commencé dans le domaine des sciences.

¹⁴ Ou floes.

2.Des intérêts scientifiques et économiques.

Malgré l'existence des difficultés physiques non négligeables décrites précédemment, les hommes ont réussi à trouver en Antarctique des sources d'intérêt et peut-être même de profit suffisantes pour les pousser à s'y installer. En effet l'Antarctique est occupé, depuis de nombreuses années maintenant, de façon permanente. Dès 1946, conscients du rôle stratégique pour les corsaires allemands, durant le second conflit mondial, des archipels des Terres Australes et de l'Antarctique, les Américains lancent l'opération Highjump. Treize navires, vingt-cinq avions et quatre mille hommes y prennent part. De leur côté, les Soviétiques mènent une expédition par an sur le continent. Enfin, la tension existant entre l'Argentine et le Royaume-Uni, du fait du contentieux des Malouines, s'accroît car ils ont tous deux des prétentions de souveraineté sur la péninsule Antarctique elle-même.

La communauté scientifique internationale, émue par une situation qui pouvait fort bien dégénérer en conflit armé, fait voter en 1953, afin de promouvoir la coopération, une résolution des Nations Unies faisant de 1957-1958 une année de géophysique internationale. Dix mille scientifiques de soixante-sept nations y participent et, à cette occasion, cinquante stations provisoires et permanentes sont établies dans l'Antarctique et les Terres Australes par les Etats suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni et URSS. Convaincus par cette expérience de la nécessité d'une coopération, fructueuse dans l'optique de la recherche, ces douze pays mettent au point le traité de Washington, de 1959. L'Antarctique devient une terre de recherche et les prétentions territoriales de tous sont gelées.

21.Les recherches scientifiques.

L'année de géophysique internationale a donc permis l'établissement de stations sur le continent. Elles sont aujourd'hui la seule source de peuplement de la zone.

211.Les chercheurs, représentants de leurs Etats sur le continent.

Trop isolé du reste du monde lorsque s'est développée l'intelligence, l'Antarctique ne possède donc pas de population humaine naturelle. De toute façon, la rigueur des conditions physiques aurait empêché tout développement harmonieux d'une forme de vie non protégée contre le froid. Les seuls habitants de l'Antarctide sont les scientifiques. Ils vivent dans des bases permanentes ou temporaires réparties sur l'ensemble du continent. Du fait des

nécessités du ravitaillement, la majorité d'entre elles se trouvent sur la côte. Le cas de la base américaine de Scott Amundsen, localisée sur le Pôle, est réellement exceptionnel, sans être unique, et pose de réels problèmes quant à l'approvisionnement de ses habitants. Son entretien fort coûteux est essentiellement une affaire de prestige.

Bien que couvrant l'ensemble de l'Antarctide et des archipels avoisinants, il est intéressant de remarquer que la densité des stations d'étude et de recherche est plus forte dans la péninsule antarctique que sur le reste du continent. Sa proximité des terres américaines en fait une zone plus facilement ravitaillable en été. On retrouve de plus ici l'ensemble des stations de l'Argentine et du Chili et la plupart des bases britanniques. Or ces trois Etats ont des revendications territoriales sur la région. Le déploiement d'une présence scientifique permet non seulement de mener des recherches mais également d'assurer une permanence "politique" dans une zone convoitée. Le traité de 1959 et son renouvellement en 1989 ont gelé les prétentions territoriales, mais l'entretien de stations est un moyen pour les pays concernés de rappeler, dans la zone qu'ils souhaitent s'attribuer, leur volonté de demeurer sur le continent. Nombreux sont les Etats qui ont pris conscience de cet état de fait et qui ont entrepris à leur tour d'installer des missions scientifiques sur place. C'est, par exemple, le cas de l'Inde qui y possède une base permanente depuis 1983.

Toutefois les préoccupations territoriales ne doivent pas occulter la vocation scientifique des stations de recherche.

212. Un lieu privilégié pour la recherche.

En raison de la rigueur du climat régnant sur place, et de la quasi impossibilité, pour l'instant, du moins à terre, de développer les potentialités de la zone, la recherche demeure essentiellement fondamentale. A l'origine, la plupart des programmes scientifiques menés dans la région l'ont été dans le cadre de l'année de géophysique internationale. Mais, peu à peu, les pays présents dans l'Antarctique ont su développer des expériences originales. L'intérêt des recherches qui y sont menées est dû avant tout aux conditions particulières qui y règnent.

La proximité du pôle magnétique permet d'étudier, plus facilement que sous les basses latitudes, la magnétosphère et ses fluctuations mais également la ionosphère, notamment par sondage vertical, ou bien la luminescence atmosphérique et les aurores polaires.

La position géographique autorise, quant à elle, des études de l'atmosphère à dominante météorologique ainsi que la surveillance des hautes couches de celle-ci, notamment la couche d'ozone. Elle permet enfin des recherches dans les domaines de la glaciologie et de la géologie du continent.

L'isolement total du continent est également un facteur mis en valeur par les scientifiques pour des études écologiques et biologiques, notamment dans le cadre de la résistance et de l'adaptation au froid et au milieu. Les hivernages menés par les scientifiques constituent d'ailleurs eux-mêmes un sujet d'étude.

La présence de l'Océan glacial Arctique constitue enfin un sujet d'étude supplémentaire dans le cadre de la géophysique marine, de l'océanographie physique et de la géologie sous-marine.

Si certains programmes sont menés de façon autonome, nombre d'entre eux le sont en commun, ce qui permet de partager observations et données et d'obtenir de bien meilleurs résultats.

Les centres d'intérêts sont fort nombreux pour la recherche scientifique. Si celle-ci demeure fondamentale, elle n'en concourt pas moins au prestige des nations qui y participent. De surcroît, rien ne permet de dire qu'elle n'aura pas, dans un avenir proche, des retombées plus concrètes qui donneront à l'Antarctique un intérêt plus économique.

22.le potentiel économique.

L'application des recherches menées, notamment dans les domaines de la géologie et de l'océanographie doivent mener, peu à peu, à une meilleure connaissance des sous-sols et des fonds marins de la région. Ceci devrait permettre de repérer des gisements de minerais ou de sources d'énergie encore vierges. La richesse de l'Antarctique n'est toutefois pas uniquement minérale : elle est également biologique, tout au moins en mer. L'Antarctide et ses alentours semble donc regorger de richesses non encore exploitées mais qui pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, profiter aux hommes.

221.Un sous-sol riche.

De nombreux documents font état de la présence de richesses importantes dans le sous-sol de l'Antarctique. Toutefois, il ne s'agit que d'évaluations car tout concorde à rendre difficile une estimation exacte. Mais deux facteurs permettent d'affirmer que l'Antarctide regorge de minerais.

D'une part, le continent a formé avec l'Amérique du Sud, l'Afrique du Sud, l'Australie, Madagascar et l'Inde un bloc continental unique appelé Gondwana et qui se serait séparé durant le Jurassique. Il est donc relativement raisonnable de penser que la géologie de l'Antarctide Orientale est similaire à celle des autres éléments du Gondwana et, partant, possède des richesses souterraines certaines.

D'autre part, un certain nombre d'explorations géologiques ont été menées dans des régions qui émergent de la calotte glaciaire. Il s'agit seulement de recherches scientifiques et non pas de campagnes de prospection minière.

A partir de ces sources d'information – analogies et explorations ponctuelles – il a été possible de dresser un tableau encore très vague de potentialités minérales qui ne sont encore que "spéculatives"¹⁵. Il est donc impossible, pour l'instant, d'avoir une image précise des richesses antarctiques. Toutefois, les évaluations établies permettent d'entrevoir un avenir faste pour une exploitation minière intensive. Des compagnies américaines et australiennes ont d'ailleurs déjà demandé à mener des campagnes de prospection sur le continent. La chose demeure impossible dans l'immédiat car le traité de Washington ne précise en rien les conditions d'exploitation des ressources. En biaisant sur la question de la souveraineté, il reste muet sur les activités économiques et conduit tout droit à une hibernation de tout contentieux. Les signataires du traité préfèrent d'ailleurs garder le silence que d'éveiller l'attention de pays moins favorisés qui ne pourraient bénéficier de ces richesses.

Car l'enjeu est en effet important. La Terre de Graham regorgerait de cuivre et de molybdène, le massif de Dufek recèlerait du chrome, du platine, du nickel et encore du cuivre. La Chaîne de la Reine Maud contiendrait du plomb, du zinc, de l'argent, de l'étain, de l'or et toujours du cuivre. Les montagnes du Prince Charles abritent quant à elles un gisement de fer de cent mètres d'épaisseur et de cent vingt kilomètres de longueur, contenant assez de minerai pour faire face aux besoins mondiaux pendant plus de deux cent ans. On trouve également des traces de cobalt, de vanadium, d'uranium en divers endroits. Des carottes ont de plus permis de mettre en valeur des traces d'éthane et de méthane. Enfin, l'Antarctide Orientale abrite ce qui semble être le plus vaste dépôt de charbon existant au monde.

Le sous-sol du continent est donc particulièrement riche et prometteur, mais l'océan bordier semble également posséder des attraits certains pour l'homme.

222. Les richesses de la mer.

Les mers circumpolaires et l'Océan Austral contiennent des richesses à haut intérêt économique, et cela d'autant plus qu'elles sont non seulement minérales mais aussi biologiques : les conditions de vie plus clémentes en mer ont permis le développement d'une flore et d'une faune en partie exploitables par l'homme.

¹⁵ D'après le docteur J.H. Zumberge, dans le numéro de janvier-février 1979 de la revue *American Scientist*, la géologie économique distingue quatre niveaux : 1^{er} les réserves, qui sont constituées par les gîtes minéraux identifiés et exploitables actuellement ; 2^{ème} les ressources conditionnelles qui sont identiques mais économiquement inexploitable pour l'instant ; 3^{ème} les ressources hypothétiques qui, non encore découvertes, pourraient exister dans des régions minières connues ; 4^{ème} les ressources spéculatives qui pourraient se trouver en dehors des régions minières actuellement connues.

Le milieu marin est de plus en plus communément considéré comme un vaste dépôt nourricier. Si les eaux de l'Antarctique sont trop froides pour permettre la vie de gros crustacés ayant une valeur commerciale, elles abritent nombre de poissons, mammifères marins et petits crustacés. Leur exploitation dure d'ailleurs depuis fort longtemps : l'Océan Austral a toujours été un site privilégié pour les baleiniers. D'autres mammifères comme les phoques ou les éléphants de mer ont également été exploités, ainsi que des poissons tels que le merlu ou la raie. Enfin une nouvelle ressource est apparue depuis quelques années : le krill. Il s'agit de vastes essaims de crevettes Euphasaciées dont la répartition est péri antarctique. Des estimations font état de 300 millions de tonnes, sur lesquels 60 millions pourraient être prélevées en permettant un maintien du stock. Dans les zones les plus riches, des moyennes de 6 à 11 tonnes de récolte par heure ont été obtenues par des chalutiers. Les essaims sont de petite dimension et sont pêchés au chalut pélagique après détection. Du fait de leur petite taille et de leur fragilité, les crevettes sont souvent endommagées au cours de la récolte. Les produits envisageables, dans l'état actuel des choses, se limitent à une farce¹⁶ et à de la farine. Le principal obstacle au développement d'une exploitation se situe donc au niveau de la commercialisation du produit : marché à créer et prix devant tenir compte de l'éloignement des zones de pêche. Des inquiétudes se font jour quant à une éventuelle surexploitation qui pourrait nuire aux baleines, dont le krill demeure l'aliment privilégié. Le krill est intensivement pêché par le Chili, le Japon et la Russie.

Les poissons demeurent peu exploités du fait de l'éloignement et du prix d'une campagne de pêche dans la région.

Enfin, la capture des mammifères marins devient de moins en moins aisée du fait de la protection juridique dont ils bénéficient. Le phoque fut la première ressource antarctique exploitée par l'homme et ce dès le XVIII^{ème} siècle. Cette chasse intensive faillit mener à la disparition des otaries et éléphants de mer. En 1972, les signataires du traité de Washington finirent par prendre des mesures limitant ou interdisant la chasse en fonction des espèces.

En ce qui concerne les baleines, leur chasse dans l'Antarctique débuta à la fin du XIX^{ème} siècle. Une surexploitation certaine se poursuivit jusqu'en 1931. Des mesures, initialement économiques et visant à maintenir les cours de l'huile, puis de protection des espèces furent progressivement adoptées, conduisant là encore à un ralentissement de cette exploitation.

En conséquence, seul le krill offre aujourd'hui des potentialités énormes pour peu que l'on arrive à trouver un meilleur usage que la farce aux nombreuses protéines qu'il contient.

Les richesses marines et sous-marines ne se cantonnent pas uniquement aux animaux. Les fonds marins qui entourent l'Antarctide ne sont pas les terrains les plus mal connus, du moins

¹⁶ Ou pâte, ou pulpe.

là où la présence de glace permanente n'interdit pas la prospection. Des traces de gaz ont été détectées dans les mers de Wedell et de Ross. Il s'agit d'éthane et de méthane. De plus, de façon générale, les structures géologiques du plateau continental paraissent favorables à la présence d'hydrocarbures. L'Océan Austral pourrait donc renfermer un énorme potentiel pétrolier réparti sur des gisements off-shore. Si rien n'est encore sûr dans ce domaine, l'importance des hydrocarbures demeure telle pour l'économie mondiale qu'une telle éventualité mérite d'être approfondie.

Outre des richesses purement spéculatives si l'on excepte la pêche, mais à priori formidables, l'Antarctique semble aujourd'hui présenter de nouvelles possibilités économiques.

223.Des possibilités nouvelles.

L'Antarctique possède d'autres sources d'intérêt économique que l'exploitation minière et halieutique.

On a envisagé de mettre à profit le froid qui règne dans la région afin d'y stocker des excédents alimentaires. Toutefois des conditions aussi favorables se trouvent dans l'Arctique. Si une telle idée devait prendre corps, l'Arctique, plus proche des centres de peuplement aurait probablement la préférence.

Le tourisme a également fait son apparition en Antarctique, sous la forme de survols de la péninsule à partir du Chili. Quelques croisières maritimes sont également organisées. Ce tourisme, réservé à un petit nombre de personnes fortunées, demeure embryonnaire et est peu significatif par les revenus qu'il représente.

Enfin, l'Antarctique présente aujourd'hui un intérêt primordial dont l'importance pourrait s'accroître de manière vertigineuse dans les cinquante années à venir : la glace. On parle en effet de plus en plus de pénurie d'eau. Selon les estimations les plus pessimistes, les deux tiers de la population mondiale pourraient se retrouver, à l'horizon 2050, en situation de stress ou de détresse hydrique. L'épuisement progressif des aquifères contraindra alors nombre de pays à considérer l'eau comme une ressource critique, à haute valeur stratégique, et à rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement. Or la calotte glaciaire qui recouvre le continent antarctique représente, à elle seule, 90% de la réserve d'eau douce du globe. Cette ressource immense attise de plus en plus les convoitises de certains pays qui envisagent une exploitation de cette eau. Le remorquage d'icebergs tabulaires détachés des glaciers du continent vers les régions arides d'Amérique, d'Afrique méridionale et même d'Arabie a été étudié de manière fort sérieuse. Les problèmes posés, qui sont nombreux, depuis la bonne utilisation des courants marins jusqu'au stockage de l'eau de fusion font apparaître que pour l'instant, le dessalement de l'eau de mer demeure plus rentable. L'apparition de nouvelles technologies,

dans un avenir proche pourrait néanmoins rendre une telle exploitation rentable ou, en tous cas, possible.

Toute exploitation du continent et de ses environs reste, dans l'immédiat, freinée par des facteurs physiques.

23. Une mise en valeur difficile, voire impossible.

Une meilleure prospection et un début d'exploitation n'ont en effet pu se faire en Antarctique du fait des conditions particulières qui régissent la région. Deux problèmes de taille s'avèrent pour l'instant difficiles à surmonter : le milieu physique et l'éloignement.

231. Les difficultés liées aux conditions physiques.

A l'exception du relief, chacun des éléments constitutifs du milieu physique antarctique s'oppose à la prospection et à l'exploitation.

Tout d'abord, le climat gêne toute activité à l'extérieur. Les conditions de température durant la majeure partie de l'année sont trop basses pour permettre un travail efficace. Même si le froid pouvait être surmonté, par la construction d'abris par exemple, les tempêtes et le blizzard gèleraient toute activité plusieurs fois par an.

Le climat n'est malheureusement pas le seul obstacle. Les gisements ne sont nullement concentrés au niveau des nunataks. En conséquence, il faudrait, pour pouvoir les exploiter, travailler à travers une couche de glace dont l'épaisseur moyenne est de 2000 mètres. Ceci implique un long travail de creusement préalable. De surcroît, la calotte glaciaire n'est pas figée et est en constante évolution. Les sites miniers risqueraient alors de dériver au rythme des glaciers sur lesquels ils reposent, s'éloignant inexorablement des sites d'exploitation choisis.

L'influence de la calotte glaciaire est également forte sur la frange côtière, puisque son poids a provoqué un affaissement du plateau continental. Toute tentative d'exploitation off-shore devrait donc se dérouler à des profondeurs inhabituelles.

Le surcoût induit par ces conditions fait que personne n'est tenté à l'heure actuelle par une exploitation de la région. Ce facteur coût est d'autant plus sensible que les difficultés d'accès font également grimper les prix de toute exploitation.

232. Les difficultés liées aux problèmes d'accès et à l'isolement.

L'éloignement de toute terre habitée et les conditions climatiques créent une barrière physique autour du continent. Tout doit de plus être importé en Antarctique : matériel, vivres

et combustibles. Le problème de transport qui se pose serait encore plus sensible en cas d'exploitation minière¹⁷.

Le premier moyen de transport employé pour joindre le continent fut la navigation. Les points de débarquement sur l'Antarctide furent déterminés par les possibilités de franchissement de la banquise. Il s'agit essentiellement d'un accès estival limité à quelques semaines ou quelques mois. De plus les rares mouillages accessibles toute l'année peuvent être bloqués par des glaces dérivantes. L'accès à la côte demeure donc aléatoire et dépend de l'emploi de moyens adaptés : renseignement par satellite ou navires brise-glaces.

La côte atteinte ou approchée se pose encore le problème du déchargement de la cargaison et de son transport jusqu'aux stations. Là encore l'emploi de moyens spécifiques est la règle : engins amphibies, tracteurs chenillés, parfois hélicoptères.

En ce qui concerne l'aviation, les capacités offertes par le continent demeurent embryonnaires. La piste de la base de Mac Murdo demeure une exception et les aéronefs doivent s'accommoder d'aérodromes rudimentaires. Les conditions météorologiques rendent également le survol du continent difficile voire impossible par moments.

Les progrès techniques réalisés rendent moins difficile l'accès au continent mais il n'en demeure pas moins coûteux. Il reste donc justifié, pour l'instant, par le ravitaillement des bases sur le continent.

Les difficultés d'accès et la rudesse des conditions physiques empêchent encore à l'heure actuelle toute exploitation intensive et la limitent à la pêche des espèces non protégées.

Malgré tout, l'intérêt porté par les nations du monde entier à ce continent ne s'est jamais démenti : l'Antarctique a en effet une valeur stratégique qui fait l'objet de nombreuses convoitises.

¹⁷ Le minerai devrait être évacué par voie maritime.

3. Les luttes pour un espace stratégique important.

Les espaces antarctiques, du fait de leur position par rapport aux routes maritimes australes, possèdent un intérêt stratégique indéniable. Cette valeur, plus que la recherche fondamentale actuellement menée, ou que les richesses minières entrevues, a été le moteur de l'occupation du continent. Mais avant de tenter de définir cet intérêt stratégique, il semble nécessaire de rappeler le développement des luttes internationales pour la possession de territoires dans la région, depuis la découverte et l'exploration jusqu'au traité de 1959.

31. De la découverte à 1958.

Cette période se divise grossièrement en deux parties importantes. La première, qui s'étend jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, voire jusqu'à la première Guerre Mondiale, voit se dérouler l'exploration des espaces antarctiques. La seconde, amorcée au tournant du siècle, prend un jour différent avec le partage de l'Antarctide en zones d'influence.

311. Une découverte tardive et une exploration difficile.

En 1487, le Portugais Diaz, recherchant un accès par l'Est aux Indes, double le Cap des Aiguilles¹⁸ et constate que la côte africaine remonte vers le Nord. Pas plus que lui, ses nombreux successeurs ne chercheront à gagner le Sud.

Les Espagnols, pour leur part, recherchent la route des Indes par l'Ouest. Après les expéditions de Colomb, ils envoient Magellan tenter la circumnavigation du globe. Lorsqu'il appareille en 1519, il sait déjà que Panama est un isthme et que le Rio de la Plata n'est pas un détroit. Il oriente sa course plus au Sud, dans le passage auquel il laissera son nom et qui l'amène, après trente trois jours d'efforts dans l'Océan Pacifique. Il est le premier à fendre des eaux subantarctiques. Il y est suivi par un petit nombre de navigateurs qui ont tous en commun le souci de regagner des latitudes plus clémentes. Il faudra attendre un siècle de plus pour que Jacques Lemaire, à la tête d'une expédition hollandaise, double pour la première fois le Cap Horn, à peine quatre degrés plus au Sud.

Le troisième cap, au Sud de la Tasmanie, n'est doublé qu'en 1642 par son éponyme¹⁹ qui, l'année suivante découvre la Nouvelle-Zélande. Celle-ci ne sera doublée par le Sud qu'en 1769 par Cook. Le décalage considérable entre Cap des Aiguilles et Cap Horn, d'une part, et

¹⁸ La pointe Sud de l'Afrique.

¹⁹ le Hollandais Abel Tasman.

Tasmanie, d'autre part, s'explique par l'existence de passages plus courts pour contourner le continent asiatique : détroits de la Sonde ou de Malacca.

Le long de ces routes sont découvertes, plus ou moins fortuitement, des îles australes difficiles à aborder. Les dangers sont là, les richesses apparemment absentes, il faudrait un motif bien précis pour s'y établir. C'est ainsi que les Malouines, aperçues en 1592, ne seront peuplées, par la volonté de Bougainville, qu'en 1764 : il s'agit de donner aux vaisseaux venant de France un relais avant le Pacifique. Quelques années plus tard, Marion Dufresne est envoyé vers le Sud afin de trouver des dépendances pour l'île de France (Maurice) et l'île Bourbon (la Réunion) : il découvre l'île de la Caverne (Marion) et celle de l'Espérance (Prince Edouard), l'archipel des Crozet ; il retrouve Saint-Paul et Amsterdam, mais ne pousse pas plus au Sud.

Il est certain que les latitudes élevées ne répondaient ni aux intentions, ni aux moyens des découvreurs de l'époque. Les distances plus grandes, les terres plus rares, le mauvais temps plus fréquent ont contribué à écarter les explorateurs.

Durant cette période pourtant, un capitaine de la Compagnie des Indes, Bouvet de Lozier, se mit délibérément à la recherche de la "Terra australis nondum cognita" et, le 15 décembre 1738, découvrit dans l'Océan Antarctique, l'île qui porte son nom. Entre 1772 et 1774, Cook fera le tour de cet océan nouveau, mais sans jamais apercevoir l'Antarctide, pensant que personne ne pourra d'ailleurs aller plus au Sud²⁰.

L'expédition russe de Bellingshausen (1819-1820) reconnaît pourtant la coupole de glaces terrestres vers le 12^{ème} méridien Est, avant d'explorer la zone péninsulaire, à peu près en même temps que le Britannique Bransfield et l'Américain Palmer. C'est alors la grande époque des phoquiers : d'immenses troupeaux ont été signalés en Géorgie du Sud ; les chasseurs s'y précipitant découvrent ainsi les Shetland et les Orcade. La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis mènent presque simultanément des expéditions conduites par Dumon d'Urville, Wilkes et Ross, mais aucun ne peut établir de façon définitive l'existence d'un continent. Ce n'est finalement qu'aux alentours de 1900 que l'on voit apparaître dans les atlas les formes imprécises du continent antarctique.

Alors que les mers bordières sont encore méconnues, l'exploration des terres débute. Dès 1899, le Norvégien Borchgrevink hiverne au cap Andare. En 1903, Scott dépasse la latitude 82, déclenchant ainsi la course au pôle, compétition brève mais sans merci dont il sera l'une des malheureuses victimes²¹. En 1909, un autre britannique, Shackleton, dépasse le 88^{ème} parallèle. Le 14 décembre 1911, le Norvégien Amundsen atteint le pôle géographique.

²⁰ Il écrit à ce propos : "j'ose dire que personne ne se hasardera jamais à aller plus loin que moi et que les terres qui peuvent être au Sud ne seront jamais reconnues"

²¹ Il meurt sur le chemin du retour après avoir atteint le pôle, le second.

Cette course n'est que l'un des aspects de l'exploration progressive de l'Antarctique. Au tournant du siècle, d'autres nations sont parties ou reparties à la découverte : Allemagne, Belgique, France, Suède. L'année même où le pôle est atteint voit deux nouveaux pays se lancer dans l'exploration : l'Australie et le Japon.

Sans perdre son caractère héroïque, cette pénétration du continent s'organise : des groupes de plus en plus volumineux, bientôt dotés de véhicules à moteur, à chenilles ou à skis, de liaisons radiophoniques et surtout d'une aviation polaire²², font leur apparition. L'exploration se fait alors à grande échelle et de manière systématique.

312. Le partage du continent.

Toutefois, bien avant que cette exploration ne s'achève, les pays découvreurs ont proclamé, les uns après les autres, leur souveraineté sur une part du continent.

L'acquisition des territoires sans maîtres fut d'abord marquée, dans l'Antarctique, par l'extrême difficulté d'une occupation humaine permanente qui, en Afrique, par exemple, lors de la colonisation, était une condition généralement reconnue de la souveraineté.

A défaut, et cherchant à asseoir leurs revendications, les Etats se référèrent à toutes sortes de titres historiques et à nombre d'arguments les plus divers, reposant sur des théories juridiques multiples. Plusieurs principes de revendication des secteurs furent alors avancés.

La première théorie mise en œuvre fut celle de l'appropriation par l'accession. Comme dans le cas de nombreuses îles découvertes par des explorateurs, le pays découvreur avait le droit de considérer comme sienne la côte où il avait abordé. L'appropriation de l'arrière-pays se serait alors faite, comme en Afrique, par continuité des territoires vers l'intérieur du continent. Une seconde théorie consistait à appliquer des principes de contiguïté. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont longtemps défendu cette idée qui aurait permis de réserver le continent aux seuls pays bordant l'Océan Austral²³.

L'Argentine et le Chili ont, pour leur part, préféré appuyer leurs revendications sur des arguments morphologiques, avançant que la péninsule antarctique n'était que le prolongement naturel de la Cordillère des Andes, et donc de leurs territoires.

Enfin d'autres ont repris la théorie des quadrants et l'ont appliquée au continent antarctique²⁴. C'est par une application très large de cette théorie que le Royaume-Uni, l'Australie, la

²² Grâce notamment aux Américains Byrd et Ellsworth.

²³ Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Argentine et Chili.

²⁴ En 1907, le sénateur canadien Pascal Poirier, désireux d'étendre son pays jusqu'au pôle Nord, formula la thèse suivante : "un pays dont les possessions vont aujourd'hui jusqu'aux régions arctiques a un droit, ou devrait avoir un droit, sur toutes les terres qui se trouvent dans les eaux entre une ligne partant de son extrémité orientale Nord et une ligne partant de son extrémité occidentale Nord. Toutes les terres entre ces deux lignes devraient appartenir, et appartiennent, au pays dont le territoire aboutit là".

Nouvelle-Zélande, le Chili et l'Argentine ont délimité leur portion de territoire antarctique. La France s'en est également servi pour pousser ses revendications jusqu'au pôle Sud. Seule la Norvège a refusé de la prendre en compte, soucieuse de ne pas déclencher de contentieux avec l'URSS, dans l'hémisphère Nord, quant au Spitzberg.

Certains pays n'ont pas hésité à adopter plusieurs de ces arguments pour renforcer leurs droits. Devant un tel imbroglio juridique, les Etats intéressés se sont servis eux-mêmes. Ceci conduit par exemple les Britanniques, les Argentins et les Chiliens à revendiquer des secteurs se recoupant.

En tout état de cause, France, Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle-Zélande ont mutuellement reconnu leurs secteurs en 1939. La Norvège s'attribue une part du gâteau antarctique la même année. Dans le même temps, les Etats-Unis refusent de reconnaître ces appropriations et se réservent des droits dans la région, comme le prouvera d'ailleurs, après guerre, l'opération Highjump, entièrement conduite avec des moyens militaires.

A partir de 1948, toutefois, l'attitude américaine se modifie : les Etats-Unis, tout en déployant une activité intense sur le terrain, proposent des solutions de règlement international.

L'URSS, quant à elle, appuie ses prétentions sur l'expédition de Bellingshausen, tout en rejetant la théorie des quadrants aussi nettement qu'elle la prône dans l'hémisphère Nord. A partir de 1956, l'URSS déploie des stations scientifiques dans l'Antarctique.

Au début des années 1950, la situation, de plus en plus complexe, nécessite un règlement diplomatique.

32.Le régime du traité de Washington.

En 1958, les Etats-Unis invitent les douze de l'année de géophysique internationale à se réunir. Le 1^{er} décembre 1959 est signé le traité de Washington. Il est ratifié le 23 juin 1961.

321.Le régime du traité.

Le traité gèle les prétentions territoriales et s'oppose à toute militarisation et nucléarisation des espaces antarctiques. Ces membres actifs (les douze premiers signataires ainsi que ceux qui pourraient ultérieurement mener des recherches dans la région) ne peuvent modifier le traité qu'à condition de voter tout changement à l'unanimité. Le traité est valable pour une durée de trente ans et sera alors reconduit ou modifié.

Après la ratification, on assiste à l'arrivée de nouveaux Etats, essentiellement membres de l'Alliance Atlantique ou du Pacte de Varsovie. Certains pays situés hors de ces alliances font toutefois une entrée remarquable sur la scène antarctique. On peut citer, parmi eux, la Chine, le

Brésil et l'Inde. Avec ces pays les positions tiers-mondistes à l'égard de l'Antarctique prennent un poids certain²⁵.

Cette situation, bien entendu, ne va pas sans créer de tensions.

322.Des tensions nombreuses.

Si la collaboration scientifique en Antarctique a contribué à la rapidité de la signature de l'accord, il ne faut toutefois pas oublier que la soif de savoir n'est pas la seule préoccupation des Etats présents dans la zone.

Ainsi, plus de la moitié des stations présentes sur le continent sont installées dans la zone péninsulaire, au mépris de tout rendement de la recherche. La présence de bases britanniques, argentines et chiliennes dans la zone, montre bien que la présence des stations demeure, dans l'esprit des nations, un gage important sur lequel asseoir des prétentions territoriales à venir. La répartition des stations dans le reste de la zone est tout aussi instructif et reflète en définitive les volontés de souveraineté des Etats. Certains ont même établi des bases permettant de manifester leur puissance : les Etats-Unis sont ainsi installés au pôle géographique, tandis que l'URSS a bâti une base permanente au pôle géomagnétique et une base temporaire au pôle d'inaccessibilité.

Une source de contestation est également apparue au sein de l'Organisation des Nations Unies. Des porte-paroles du tiers-monde ont émis l'idée que les ressources de l'Antarctique soient accessibles à tous. Ils demandent que l'Antarctide devienne patrimoine commun de l'humanité.

Initialement signé pour trente ans à partir de sa date de ratification, le traité est arrivé à échéance en 1991. Les trente neuf pays ayant signé le traité entre 1959 et 1991, soucieux d'éviter toute crise, ont préféré maintenir le statu quo. En conséquence, l'Antarctique demeurera, en regard du droit international, une terre vierge pour cinquante années supplémentaires : démilitarisation, interdiction d'exploiter le sous-sol et strict respect de l'environnement sont les règles édictées par la nouvelle mouture du traité. Si cette solution ne permet pas de régler les tensions inter étatiques dans la région, elle les gèle jusqu'à la prochaine révision du traité.

Ainsi des rivalités permanentes se jouent dans le cadre du traité ou en dehors, créant des tensions, atténuées depuis 1959, mais toujours présentes.

Il faut dire qu'au delà des intérêts économiques potentiels décrits supra, la présence sur le territoire permettrait de bénéficier, en cas de crise, de positions dont la valeur stratégique est indéniable.

²⁵ L'Inde manifeste une volonté d'internationalisation sous l'égide de l'ONU.

33.Valeur stratégique des espaces antarctiques.

En effet, l'Antarctique, du fait de sa localisation, occupe une place privilégiée vis à vis de la partie australe des grands océans dont il permet d'assurer un certain contrôle. De plus la multiplication des moyens technologiques risque, de plus en plus, d'autoriser le déroulement de combats en Antarctide ou sur ses pourtours.

331.Le contrôle des routes maritimes subantarctiques.

Lorsque l'on tente de définir la valeur stratégique de l'Antarctique, il faut impérativement prendre en compte les masses terrestres australes sur lesquelles s'est bâti un anneau de pays économiquement développés, leurs grands ports qui desservent des régions actives et peuplées et, surtout, les trois caps et leurs substituts voisins :

- Cap des Aiguilles ;
- Cap Horn, Chenal de Beagle et Détroit de Magellan,
- Sud de la Tasmanie et Détroit de Bass, Sud de la Nouvelle-Zélande et Détroit de Cook.

Ces conditions permettent d'inclure dans les trajets subantarctiques tous ceux qui franchissent vers le Sud, une ligne délimitée par Montevideo, Le Cap, East London, Fremantle, Melbourne, Wellington et Valparaiso. Tous ces ports se trouvent à environ 2000 milles nautiques de l'Antarctide.

Malgré l'ouverture du canal de Suez, puis de Panama, le trafic maritime subantarctique demeure crucial. Certes les marins préfèrent naviguer sous des latitudes plus clémentes, mais un grand nombre de navires croise néanmoins dans ces eaux.

L'installation d'appareils de détection sur la côte antarctique permettrait alors d'exercer un contrôle sur cette navigation, notamment à partir de la zone péninsulaire, qui autorise une surveillance aisée du détroit de Drake. Ce contrôle, peu important en temps de paix, prendrait une valeur toute particulière en cas de crise ou de conflit, en permettant de couper des routes commerciales importantes.

332.Un éventuel théâtre d'opérations.

Il faudrait bien entendu pour ce faire que les marines modernes puissent évoluer dans les espaces antarctiques. Certains des moyens de combat actuels ont été utilisés pendant la guerre des Malouines, mais seulement en zone subantarctique. La seule apparition d'un nombre significatif de moyens militaires s'est faite à l'occasion de l'opération Highjump, conduite par la marine américaine lors de l'été austral 1946-1947. Cette expérience n'a jamais été

renouvelée à la même échelle et elle date aujourd'hui de plus de cinquante ans. Elle n'en a pas moins été fort riche en enseignements. De plus les matériels ont évolué depuis cette époque.

C'est au niveau des sous-marins que les progrès les plus grands se sont produits : l'adjonction d'un réacteur nucléaire leur a fourni une énergie abondante et une autonomie accrue, ce qui leur permet de pénétrer sous la banquise et d'y rester aussi longtemps que nécessaire. Cette couverture de glace offre une protection certaine qui serait favorable à des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). De cet abri leur fournissant une position d'attente, ils pourraient menacer directement l'ensemble des territoires de l'hémisphère Sud. En remontant vers les eaux subantarctiques, ils pourraient même acquérir la possibilité de lancer des missiles sur la quasi totalité de la planète. Les espaces arctiques, plus proches des ports d'attache de la plupart des SNLE offrent toutefois les mêmes facilités. Dans ce cadre, les espaces antarctiques apparaissent alors comme un théâtre possible mais secondaire.

Les navires de surface, quant à eux, se voient interdire l'accès aux eaux englacées. En revanche, ils peuvent manœuvrer en eau libre, avec plus ou moins d'efficacité, du fait des conditions météorologiques qui régissent la zone. Là encore, l'isolement de la région favorise les unités à propulsion nucléaire. On peut toutefois s'interroger sur l'utilité du déploiement d'une telle force de frappe face à l'Antarctide ou aux terres Australes. Toutefois, l'Océan Antarctique offre, notamment pour une force aéronavale, un point de passage intéressant afin de pouvoir attaquer, dans le cadre d'une vaste manœuvre de contournement, l'Amérique, l'Afrique ou l'Océanie à leurs extrémités les plus méridionales. Enfin, une telle force pourrait également mener une mission de protection des arrières de ces mêmes continents.

Pour finir on peut envisager le déploiement de bases en Antarctide, bien qu'il soit à l'heure actuelle juridiquement impossible. Ces bases, non pas portuaires, du fait des difficultés d'accès à la côte, mais aériennes, permettraient à des bombardiers stratégiques d'intervenir, sans ravitaillement en vol, contre la frange méridionale des continents voisins ou à des avions à vocation anti-navire et de patrouille maritime de menacer les flottes croisant dans la région. L'installation d'une telle infrastructure, si elle devait se faire, possède un poids logistique considérable qui, malgré l'existence de pistes sur certaines bases de l'Antarctide, rend le projet presque impossible.

Si l'on se rapporte aux faits, l'Antarctique n'a jamais été le siège de conflits importants. La plupart des opérations militaires menées dans la région se sont déroulées dans les eaux subantarctiques. Toutefois, deux traits marquants sont à retenir. Tout d'abord, les seuls sites d'opérations d'envergures ont été la pointe de l'Amérique du Sud et celle de l'Afrique méridionale. Ensuite l'Océan Antarctique apparaît, comme le prouve l'attitudes des corsaires allemands en 1914, comme un lieu de protection et d'esquive, permettant de masquer ses

mouvements. La diversité des espaces antarctiques permet de distinguer plusieurs théâtres potentiels en cas de crise : l'Antarctide, le prolongement Sud de l'Atlantique, l'extrémité Sud-Sud-Ouest de l'Océan Indien, les eaux situées au Sud du Pacifique et, enfin, quatre passages plus resserrés au large du Cap Horn, du Cap des Aiguilles, et au sud de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Si des combats demeurent actuellement difficiles, voire impossibles, en Antarctide du fait des conditions physiques, et si l'éloignement de toute base importante transforme les confrontations sur les trois théâtres océaniques en vastes casse-têtes logistiques, il n'en va pas de même pour certains passages étroits qui bordent les mers circumpolaires. L'espace de 2000 nautiques qui sépare l'Antarctide du cap des Aiguilles permet à la république Sud-Africaine de contrôler seule, et sans trop de difficultés, la route du cap. De même, l'Australie, bien que plutôt préoccupée par sa façade Nord²⁶, peut surveiller sa façade méridionale, séparée depuis la Tasmanie par 1500 nautiques de l'Antarctide. Il en va de même pour le passage Sud de la Nouvelle-Zélande. En cas de conflit, le théâtre le plus intéressant à contrôler serait, sans conteste, le détroit de Drake, large d'à peine plus de 400 nautiques, entre le Cap Horn et la péninsule antarctique et dont l'accès est commandé dans l'Atlantique par plusieurs archipels²⁷. En effet, les porte-avions, trop lourds, et les sous-marins, s'ils désirent rester discrets, ne peuvent passer par les canaux de Panama ou de Beagle, ou le Détroit de Magellan pour se rendre de l'Atlantique au Pacifique ou vice versa : ils doivent emprunter le Détroit de Drake. Quand on sait la force que représente un seul porte-avion, il peut être intéressant de bloquer son accès à un des deux océans en contrôlant la zone. En cas de conflit antarctique ou subantarctique, cette région serait probablement le centre des opérations. Ceci explique en partie les revendications de l'Argentine, du Chili et de la Grande-Bretagne, ainsi que la présence de bases américaines et russes sur la péninsule.

Les espaces antarctiques n'ont donc jamais été le siège de conflits, mais, par la capacité qu'ils confèrent, à une puissance installée dans la région, de contrôler, sinon d'interdire, des routes maritimes stratégiques, ils possèdent une valeur stratégique indéniable, notamment à hauteur du Détroit de Drake.

Les progrès technologiques, autorisant l'utilisation d'armes dans des conditions de plus en plus dures, permettent de penser qu'en cas de conflit, limité ou non, impliquant la région, certains de ses abords pourraient devenir des théâtres d'opérations vitaux pour des belligérants désireux de conserver une marge de manœuvre ou un moyen de contournement de l'adversaire. Si pour l'instant, le traité de Washington diminue, par la démilitarisation

²⁶ L'Indonésie, par exemple.

²⁷ Shetland, Orcades, Malouines, Géorgie et archipels de la Terre de Feu.

effective qu'il impose, l'intérêt stratégique de la zone, une crise pourrait fort bien modifier cet état de fait et faire brusquement prendre conscience à l'ensemble du globe de la très haute importance de l'ensemble des passages méridionaux de l'hémisphère Sud.

Conclusion

L'Antarctide détermine, avec les terres subantarctiques, un passage resserré d'importance mondiale, le Détroit de Drake, et d'autres, mineurs, au Sud de l'Afrique et de l'Océanie. L'Antarctide semble repousser loin de ses côtes, au mépris des trajets les plus courts, un trafic maritime important dont la surveillance, à partir du continent austral, pourrait être d'un intérêt stratégique de première grandeur.

Les ressources économiques des espaces antarctiques, quant à elles, en sont, à l'exception du krill, au stade des potentialités à échéance lointaine ou imprévisible. C'est pourtant l'entrée de ces richesses, notamment minières ou énergétiques, dans la compétition mondiale, avec toutes ses implications –voies de communications en particulier- qui pourrait modifier la situation de l'Antarctique dans son ensemble.

Il est certain que dans l'avenir, les progrès technologiques, grâce, entre autres, aux recherches menées sur place, contribueront à vaincre les difficultés d'exploitation dues à l'hostilité du milieu physique. De surcroît, l'épuisement progressif des richesses facilement accessibles pourrait également rendre l'exploitation du continent rentable dans un avenir plus ou moins proche.

De plus les rivalités mises en sommeil par le traité de Washington ne sont pas éteintes pour autant. La facilité de l'accord de 1959, ainsi que de son renouvellement en 1991, résultent du peu d'intérêts pratiques offerts par l'Antarctique au moment de la signature. Chacun des signataires pense en définitive renoncer à bien peu de choses pour la durée de validité du traité. Au fur et à mesure que le temps passera et que croîtra l'intérêt concret du continent, les signataires seront peut-être moins empressés de voir perdurer les conditions qui figent juridiquement la zone. Depuis 1948, les sept premiers revendiquants ont exercé leurs activités et implanté leurs stations presque uniquement dans leur propre secteur. Mais d'autres pays sont maintenant installés dans la région, dans tous les secteurs. Les sept premiers revendiquants ne sont plus que des occupants comme les autres. Or si le traité suspend toute revendication territoriale, il laisse les bases sous la juridiction des pays qui les occupent, avec la seule contrainte du droit de visite des autres membres actifs. Il est alors difficile d'imaginer, en 2041, les Russes priés d'évacuer les stations dont ils disposent en secteur australien. Des situations difficilement réversibles se sont créées depuis la signature du traité.

On peut alors envisager trois tendances pour l'évolution du continent.

La première consisterait à voir la situation actuelle perdurer à chaque échéance du traité. Il s'agit de l'hypothèse la moins conflictuelle. Elle deviendra de moins en moins probable au fur et à mesure que le temps passera et que l'intérêt de l'Antarctique croîtra.

La seconde tendance, amorcée entre autres par l'Inde, consiste en l'internationalisation croissante du traité. Toute nation qui le désire peut rejoindre la communauté des signataires du traité à condition de déployer une base en Antarctique. Cette internationalisation peut conduire vers une tiers-mondialisation du traité. Acquérant une position majoritaire, ces nations moins favorisées pourraient finir par obtenir la mise en commun, sous l'égide de l'ONU par exemple, des ressources de la zone qui deviendrait alors patrimoine commun de l'humanité.

Face à ce droit du plus nécessaire pourrait se faire jour, dans la troisième tendance, celui du plus compétent. Si un nombre significatif de puissances mettaient fin à leur participation au traité, celui-ci perdrait le meilleur de sa force. Les revendications pourraient reprendre, de la part de ceux qui n'y seraient plus partie, la création de stations ayant créé des titres de souveraineté. Cette hypothèse est envisageable en réaction à la tiers-mondialisation mentionnée supra ou bien au cas où un petit groupe de puissances entrerait en possession des capacités d'exploiter les ressources du continent. Elle apparaît toutefois à l'heure actuelle davantage comme un réflexe de défense que comme une voie naturelle d'évolution. Elle demeure malgré tout possible : il ne faut pas oublier que les sept premiers revendiquants, les Etats-Unis et l'URSS (à l'époque) n'ont pas manqué, avant de signer le traité, de proclamer leurs droits historiques à la souveraineté sur telle ou telle portion du continent.

Il demeure difficile, dans l'état actuel des choses de faire des prévisions. Quoi qu'il en soit, l'avenir des espaces antarctiques pèsera sans nul doute sur les mers et les terres australes, au Nord du 60^{ème} parallèle.

Sans préjuger de quoi que ce soit, on peut affirmer que l'Antarctique reste l'enjeu de luttes limitées, à l'heure actuelle, par les faibles intérêts offerts par le continent. L'avenir pourrait bien transformer cette zone potentielle, économiquement et stratégiquement, en un site crucial, foyer d'une crise majeure.

Ces considérations demeurent valables à échéance courte et ne prennent pas en compte l'éventualité, plus lointaine, d'un dégel massif dû à un réchauffement atmosphérique. Ce phénomène modifierait de manière radicale les conditions d'exploitation du continent et modifierait de façon rapide et définitive les équilibres ayant cours aujourd'hui.

Bibliographie

Eléments antarctiques de géostratégie

R. Besnault

Revue Stratégie, oct.86, janv.87

L'Antarctique, dernière terre à prendre

H. Coutau-Bégarie

Revue de la défense Nationale, N°12/84

Les pôles : enjeux économiques et stratégiques

L. Rey

Revue Géopolitique, N°5

Géostratégie de l'Atlantique Sud

H. Coutau-Bégarie

PUF

Articles de l'Encyclopaedia Universalis se rapportant au sujet

Textes des traités de 1959 et de 1991

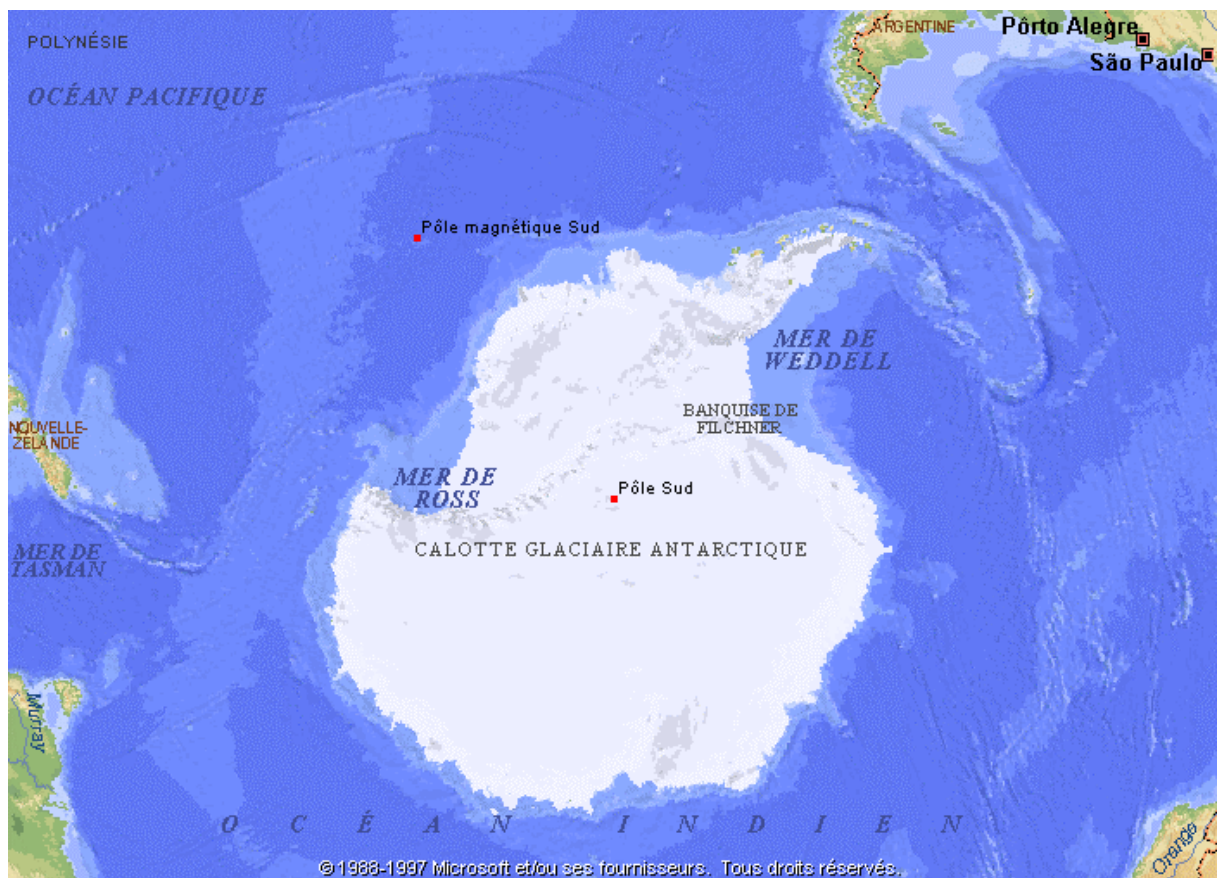
Annexes

Annexe 1 : carte générale de l'Antarctique

Annexe 2 : carte de la péninsule antarctique

Annexe 1

Carte générale de l'Antarctique



Annexe 2

Carte de la péninsule antarctique

